

**AMICALE DU PERSONNEL
DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE
D'ALENÇON**

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 3 AVRIL 2019**

Les adhérents de l'association ont été convoqués régulièrement par courrier du 10 mars 2019, à une Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 3 avril 2019, à 16 heures 30 Halle-aux-Toiles à Alençon, selon l'ordre du jour suivant :

- Accueil et présentation
- Rapport moral
- Rapport financier
- Elections du tiers sortant
- Rapports des différentes commissions et sections
- Questions diverses

Le nombre de personnes présentes ne permettant pas d'atteindre le quorum, Mme Nadine FOUET co-Présidente en exercice, déclare non recevables les décisions de l'Assemblée Générale ordinaire, clôt les débats et déclare ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire.

**AMICALE DU PERSONNEL
De la COMMUNAUTE URBAINE
D'ALENÇON**

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU3 avril 2019**

Les adhérents de l'Association ont été convoqués par courrier en date du 10 mars 2019, à une Assemblée Générale Extraordinaire à 16h45 dans le cas où le quorum de l'Assemblée Générale Ordinaire du même jour ne serait pas atteint.

Madame FOUET, co-Présidente, ouvre la séance et tient d'abord à remercier les amicalistes présents ainsi que les conjoints qui les accompagnent.

Elle remercie ensuite Mesdames et Messieurs les Elus qui sont présents :

- M. LURÇON, Vice-Président de la CUA chargé du Personnel, Délégué à l'Amicale
- M. ESNAULT, Conseiller Municipal de CONDE SUR SARTHE, délégué à l'Amicale,
- M. TOLLOT, Conseiller Municipal d'Alençon et également, Délégué à l'Amicale.
- Mme FORVEILLE, Conseillère Municipale d'Alençon et également, Déléguée à l'Amicale.

Elle présente ensuite les excuses de :

- M. DIBO, Président de la Communauté Urbaine d'Alençon,
- ,

I - ACCUEIL ET PRESENTATION

II - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

Madame Gaëlle MARIAS, co-Présidente, donne lecture du rapport moral pour l'année 2018 et résume les diverses manifestations qui ont été proposées aux Amicalistes.

Le **rapport présenté**, joint en annexe, est **approuvé à l'unanimité**.

III - RAPPORT FINANCIER

La parole est ensuite donnée à Madame A. DAIGNEAU, Trésorière, qui nous présente le compte d'exploitation de l'exercice 2018 qui fait apparaître un avoir total de 19 600,73 € (dans cette somme sont inclus l'avoir des sections pour 2 462,69€ ainsi que le stock Champagne : 10 341 € mais le montant des restes à payer au titre de l'année 2018 est estimé à 11 687,34 €.

Madame FOUET co-Présidente présente les excuses de M. Patrick BOIVIN et laisse la parole à Madame Christiane FOUQUE, Commissaire aux comptes qui donne ensuite lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur ce bilan financier.

IV – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Compte d'Exploitation 2018 se traduit au final par un **résultat négatif** de :

-30 495,63 € (négatif en 2017 : -21 161,56 €).

En 2018, les RECETTES s'élèvent pour un total de : **111 284,20 €** contre

113 111,73 € en 2017, en diminution de 2 000 €. Il est à noter que le CIAS a réglé le montant de sa subvention pour 2016 : 6 459 €, mais reste en retard dans le règlement de sa subvention pour 2017 et 2018. La mairie de ST CENERI n'a pas payé sa subvention pour les deux années écoulées.

Concernant le poste, « **Aide sociale** » le résultat reste stable, soit :

- 34 827,56 € (contre : - 34 482,46 € en 2017) simple remarque : une augmentation constante suite au nombre important de départs en retraite (34) et aux médailles du travail (26) versés.

En ce qui concerne le poste « **Loisirs** » : le résultat a **diminué de 6 500 €** principalement en raison d'un arrêt maladie du professeur de couture, des recettes perçues pour des spectacles (alors que la dépense a été faite en 2017). Toutefois, le poste loisirs aurait pu se réduire encore plus si nous n'avions pas avancé les sorties Puy du Fou (pour 2019) et Caraïbes (pour 2020).

Par contre, le poste « **Gestion des appartements et mobil-homes** », il faut observer que :

- Sur le site de La Chapelle d'Abondance, le bilan est toujours négatif :- 4 539,92 € l'appartement est indisponible depuis Novembre 2018 en raison d'un dégât des eaux.

- Sur le site de FOUESNANT, le bilan négatif s'accroît : - 3 673 €.

Observations : moins de locations

- Sur le site de ST HILAIRE de RIEZ, le bilan négatif s'accroît : - 3 148 €

Même problème : moins de locations.

- Sur le site de Camping n° 1, le bilan négatif est de :

- 20 632,50 € (un acompte de 7 585,50 € pour 2019 a été versé sur 2018)

Observations : prestations coûteuses.

- Sur le nouveau site « PALMIERS OCEAN– le bilan négatif est de : - 7 490 €

Ce qui traduit pour ce poste « **fonctionnement** » à but social, un **bilan déficitaire total** de : - **39 483,42 €** (contre - 27 558,97 € en 2017) soit une augmentation de **12 000 €**. (**Hausse** du déficit par rapport à 2017 de + **43%**)

Alerte : déficit croissant chaque année en raison des prestations élevées et de la diminution du nombre de locations.

En ce qui concerne le poste « **Sports** », ce dernier reste stable. Seul, le montant de la section Forme reste important.

Le dernier poste « **Autres dépenses** » a augmenté de **2 000 €** en raison de de la variation du stock champagne et des groupements d'achats. Seul bémol, les assurances de l'année 2018 ont été réglées fin Décembre 2017.

Globalement, les résultats restent stables pour certains postes.

Il faut souligner que les subventions n'ont pas augmenté depuis plusieurs années.

Intervention de Mme Valérie JOLLY, qui demande pourquoi le CIAS et la commune de ST CENERI ne règlent pas leur subvention.

Le bilan financier est adopté à la majorité (1 abstention).

Intervention de M. LURCON.

V - ELECTION DU TIERS SORTANT

Il est rappelé que, comme chaque année et conformément aux statuts, le Bureau est renouvelable par tiers, 5 postes sont à pourvoir :

Les 5 personnes faisant partie du 1/3 sortant sont les suivantes :

- Mme Stéphanie ANTOINE, Secrétaire,
- M. Julien DONNE, co-Président,
- Mme Méline GAUTIER, membre du Bureau,
- Mme Gaëlle MARAIS, membre du Bureau,
- M. Yannick RIGAULT, membre du Bureau.

Mesdames Méline GAUTIER n'a pas souhaité se représenter.

Madame la co-Présidente précise ensuite qu'il y a donc 5 postes à pourvoir et présente les candidatures de :

- Mme Stéphanie ANTOINE, membre sortant,
- M. Julien DONNE, membre sortant,
- Mme Méline GAUTIER, membre sortant,

- Mme Gaëlle MARAIS, membre sortant,
- Mme Angélique POTEL (Conservatoire à Rayonnement Départemental)
- M. Yannick RIGAULT, membre sortant.

Avant le vote, Madame la co-Présidente rappelle que les bulletins ne doivent contenir que 5 noms au maximum, pour qu'ils soient valables et que ce vote est réservé aux membres actifs conformément aux statuts.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Votants..... 61
- Exprimés.... 61

Ont obtenu :

- Stéphanie ANTOINE ...61 voix, réélue
- Julien DONNE61 voix, élue
- Gaëlle MARAIS59 voix, élu
- Angélique POTEL.....61 voix, réélue
- M. Yannick RIGAULT.....59 voix, réélue

Ont également obtenu :

- Mme Isabelle DESMARETS1 voix.

VI - RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE

Madame FOUET, Trésorière adjointe, fait part à l'Assemblée des activités de la Commission Sociale en 2018. Cette commission vient en aide aux Amicalistes qui ont des problèmes passagers, verse des aides aux vacances, aux classes transplantées, un complément de rémunération lors des départs en retraite et des gratifications lors de la remise de médailles du travail, ainsi qu'une allocation décès (pour les agents en activité). Ce rapport est communiqué pour information, il n'est pas soumis aux voix de l'Assemblée.

VII- RAPPORT DES SECTIONS

Les responsables des différentes sections font part à l'Assemblée Générale de leurs activités et des résultats obtenus au cours de l'année 2018. Vous trouverez ci-joints les rapports des sections.

VIII – GRATIFICATIONS

Comme chaque année, le montant des gratifications est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, qui décide pour l'année 2019 :

- Cadeau de mariage, Pacs, St Nicolas, Ste Catherine160 €

- Noces d'or, Noces de diamant.....106 €
- Décès 139 €
- Cadeau de départ en retraite ou après 10 ans de présence à la Mairie165 €
- Naissance..... adopté à la majorité.....101 €
- Participation repas des Retraités et agents malades 1,75 €
(dans les restaurants pour personnes âgées ou portage des repas à domicile dans les conditions fixées par le CCAS).

Puis, Madame la Présidente nous fait part des décisions prises par la Commission Sociale qui a décidé de porter, à compter du 1^{er} janvier 2019 le complément prime retraite à 649 €.

Pour les médailles du travail, les gratifications ont été fixées comme suit :

- médaille d'Argent 186 €
- médaille de Vermeil 221 €
- médaille d'Or 287 €

L'allocation décès est passée à 653 €

X – COTISATION 2019

Est ensuite évoqué le montant de la **cotisation pour l'année 2020**. Le Bureau propose à l'Assemblée d'augmenter le montant de la cotisation 2020 à savoir :

Pour les agents en activité : 20,00 €

Pour les retraités : 10,00 €, sachant que les couples paient une double cotisation, soit 20,00 €.

Accord de l'Assemblée à l'unanimité sur les deux propositions.

X – QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Madame Valérie JOLLY : questionnement à propos des subventions des communes.

Questionnement sur l'évolution de la participation de la section Forme. Réponse du Bureau : celle-ci est mise en veille à partir de juin 2019 pour une durée indéterminée.

Applaudissements de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame FOUET co-Présidente clôt les débats et invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.
